



Evangelische Frauen Schweiz (EFS)
Femmes Protestantes en Suisse (FPS)

Conférence de presse du 20 octobre 2008 Initiative populaire pour un âge de l'AVS flexible: OUI des femmes, OUI pour les femmes

Liselotte Fueter, vice-présidente des Femmes Protestantes en Suisse (FPS)

Le Comité central des Femmes Protestantes en Suisse (FPS) soutient l'initiative populaire "Pour un âge de l'AVS flexible" qui sera soumise aux votations du 30 novembre 2008.

L'AVS est l'action sociale la plus conséquente et en tant que premier pilier de notre système des 3 piliers. Elle est importante pour toute la population. L'AVS se porte bien. Le Comité central des Femmes Protestantes en Suisse suit attentivement, depuis des années, les révisions de l'AVS. L'âge de la retraite des femmes a été relevé et l'âge de l'AVS flexible qui répond aux exigences sociales, promis depuis longtemps, n'a pas encore été introduit jusqu'à aujourd'hui. Au contraire: Avec les résolutions du Conseil national en mars 2008, l'âge de la retraite des femmes a été augmenté à nouveau. Par contre, aucun âge de l'AVS flexible et sociale n'a été décidé. La coalition de femmes pour l'AVS, à laquelle appartiennent les Femmes Protestantes en Suisse, s'est clairement prononcée contre une augmentation de l'âge de la retraite des femmes sans âge de l'AVS flexible et sociale dans le système de l'AVS.

L'âge de l'AVS flexible et sociale est particulièrement important pour les femmes pour différentes raisons. Et il est temps qu'il soit introduit. C'est pourquoi, le Comité central des Femmes Protestantes en Suisse soutient l'initiative populaire pour un âge de l'AVS flexible, entre autres pour la raison suivante:

Le plus souvent, la retraite anticipée est aujourd'hui un privilège des hommes qui gagnent bien, comme il ressort de toutes les statistiques. Etant donné que la majorité des femmes ne font pas partie des personnes bien payées, elles sont défavorisées lors d'une retraite anticipée sans dimension sociale.

Les femmes sont très souvent des travailleuses à temps partiel

Le travail à temps partiel est presque exclusivement un phénomène féminin. Quatre personnes sur cinq travaillant à temps partiel sont des femmes. Chez les femmes, le travail à temps partiel s'est institué comme la forme dominante de l'emploi. Plusieurs de ces femmes travaillant à temps partiel sont des mères ayant la charge d'enfants ou des femmes qui soignent et accompagnent leurs parents ou qui assument des tâches non rémunérées pour la société.

Le travail à temps partiel joue souvent un rôle lors de l'intégration dans le marché du travail

Les emplois à temps partiel sont plus mal payés que les emplois à plein temps, ils offrent moins de possibilités d'avancement et de formation continue et ne sont guère liés aux fonctions de direction. Beaucoup de collaboratrices de l'Eglise, telles que les organistes, les catéchètes et les sacristaines sont aussi touchées par ces conséquences de l'activité à temps partiel.

Souvent aussi, à cause d'une activité de trop peu d'envergure, des femmes n'ont aucune possibilité de cotiser à une caisse de pension et de ce fait n'ont qu'un petit 2^{ème} pilier ou aucun. Chez les hommes, cela se présente autrement. La statistique de l'assurance vieillesse OFS 2007 atteste les chiffres suivants: à l'âge de la retraite, seul à peine un tiers des femmes a un revenu combiné de l'AVS et de la caisse de pension, c.-à-d. du 1^{er} et du 2^{ème} pilier. Par rapport à 2002, ce chiffre est même légèrement en baisse. Chez les hommes par contre, presque la moitié a un revenu du 1^{er} et du 2^{ème} pilier. Presque 50% des femmes, ayant atteint l'âge de la retraite, n'ont à disposition que la rente AVS comme revenu. Ces femmes ont besoin d'une rente AVS intégrale. Aujourd'hui, elles ne peuvent s'accorder une retraite anticipée.

L'initiative présentée aux votations, demandant un âge de la retraite flexible et sociale, apporterait de nouvelles et meilleures possibilités pour une vieillesse bien assurée, aussi pour les femmes. C'est pourquoi, le Comité central des Femmes Protestantes en Suisse soutient cette initiative populaire.

Liselotte Fueter, téléphone 079/302 45 35